

BIS S.A. conditions de vente générales

1. Validité et acceptation de ces conditions générales

- Les présentes conditions concernent l'ensemble des accords conclu entre BIS SA et ses clients. Elles s'appliquent dans la mesure où il n'y a pas été dérogé par des conditions spéciales aux accords.
- Nos conditions générales, de même que nos conditions spéciales de vente et de livraison sont considérées comme acceptées par notre client en tant qu'unique condition lors de la commande. Même dans le cas où elles seraient en contradiction avec ses propres conditions générales ou conditions d'achat particulières. Ces dernières ne nous lient que lorsque nous les avons expressément acceptées par écrit. Notre accord ne peut en aucun cas être déduit du fait que nous aurions accepté l'accord commercial sans contester les dispositions qui réfèrent aux conditions générales ou particulières ou à d'autres dispositions similaires du client.

2. Offres et commandes

- Toutes nos propositions et listes de prix sont sans engagement. Elles sont uniquement fournies à titre d'information sans qu'elles ne nous lient de quelque manière que ce soit.
- Toutes les offres restent valables 30 jours date de l'offre.
- Toute commande ou demande de mission faite par le client engage ce dernier, mais elle ne lie BIS SA qu'après confirmation.
- Lorsque la livraison ou les prestations n'ont pas lieu lors de la conclusion de la convention, le prix mentionné par BIS SA peut être modifié en fonction des changements du prix d'achat ou de fluctuations de cours des devises. Dans un tel cas, le client se réserve le droit d'annuler la commande au nouveau prix, dans un délai de trois jours après notification, sans aucun droit à dédommagements. Les sommes déjà versées sont remboursées.
- BIS SA ne peut pas être tenu responsable de la non-exécution d'une commande suite à un cas de force majeure tel que, par exemple, une rupture de stock, des livraisons tardives du fournisseur, l'indisponibilité de marchandises à la suite d'accidents, grèves, incendie, inondations, etc. Cette énumération n'est pas limitative.

3. Délais de livraison

- Les délais de livraison sont uniquement donnés à titre informatif, ils ne nous lient donc pas. Un retard de livraison ne peut dans aucun cas donner lieu à des amendes, des dédommagements ou à une dénonciation de l'accord.
- Seul un accord explicite écrit entre les parties permet de déroger aux dispositions ci-dessus.
- BIS SA se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles constituant une vente partielle. La livraison partielle d'une commande ne permet pas de refuser le paiement des marchandises livrées.

4. Transfert de propriété et risques

- Les marchandises livrées restent la propriété de BIS SA jusqu'au paiement complet de la somme principale, des frais, des intérêts et, le cas échéant, des dédommagements.
- Le client ne pourra en aucun cas disposer des marchandises ou matériels livrés si les paiements n'ont pas été entièrement effectués à BIS SA. Plus spécifiquement, le client ne pourra transférer le droit de propriété des biens à des tiers, ni les céder, les mettre en gage ou les affecter à quelque sûreté ou privilège que ce soit.
- Le client avertira BIS SA lorsque les marchandises et le matériel sont placés dans un espace loué par le client ainsi que, le cas échéant, l'identité et l'adresse du loueur.
- Sous peine d'indemnité, le client préviendra BIS SA par lettre recommandée de toute saisie exécutée par un tiers. Le client s'engage à permettre à BIS SA, sans avis préalable, de reprendre possession des marchandises, les frais de l'enlèvement restant à charge du client. Le nom du tiers saisissant doit être notifié immédiatement par courrier recommandé à BIS SA.
- Nos marchandises sont toujours réputées vendues, réceptionnées et acceptées en nos magasins (livraison ex-works). La livraison se fait aux risques et périls du client, départ magasin. Le client assure les risques à son propre compte.

5. Plaintes

- En cas de la réception des produits endommagés vous êtes prié de mentionner les dommages sur le fichier du transporteur ou signer avec « soumis à un contrôle ». Egalement tous les dommages doivent être rapportés dans les 24 heures après la livraison par mail à procurement@bis.be. Sinon vous n'avez pas droit à un échange.
- L'éventuel retour de marchandises ne sera accepté qu'après accord préalable par écrit de BIS SA. Dans l'hypothèse où BIS SA autorise le retour de marchandises, le client recevra un numéro de retour (RMA). Le numéro de retour (RMA) est valable dix jours à partir de la date d'attribution par le service client. Les marchandises doivent être retournées chez BIS SA dans le délai de 10 jours précité. Ce numéro de retour doit être clairement mentionné sur les documents de transport qui accompagnent les marchandises. Seules les marchandises en parfait état et dans leur emballage d'origine peuvent être retournées. Le client assume l'entière responsabilité et tous les risques liés au retour des produits. Sauf en cas d'erreur incontestablement due à BIS SA, les frais de retour sont à charge du client.
- Toute réclamation concernant nos factures doit être portée à notre connaissance par lettre recommandée dans les cinq jours de leur réception. A défaut, elles seront considérées comme acceptées sans aucune réserve.
- Une réclamation ne peut en aucun cas justifier une suspension de paiements.

6. Garantie

- En raison de notre qualité d'intermédiaire, la garantie se rapportant aux marchandises livrées par nos soins se limite à celle accordée par le fabricant. La responsabilité de BIS SA dans le cadre de cette garantie, se limite en tout cas au montant que BIS SA peut obtenir, à titre de garantie, de son propre fournisseur. En ce qui concerne cette garantie, le client doit s'adresser directement au fabricant ou à l'importateur de la marchandise concernée.
- Il n'est tenu compte d'aucune garantie pour des vices cachés dont BIS SA lui-même n'a pas ou n'a pas eu connaissance.
- Ne sont en aucun cas couvertes, les interventions consécutives à toute cause non imputable aux marchandises livrées telle que :
 - utilisation erronée ou anormale, manquements du client ou de son personnel, incendie, foudre, défauts à l'installation électronique, surtensions, chute ou introduction de corps étrangers, accidents, vandalisme, utilisation en atmosphère poussiéreuse, électricité statique, environnement inadapté, non-respect par le client des spécifications locales,
 - toute réparation ou entretien, toute adaptation ou modifications effectuées par des personnes non préalablement autorisées par écrit par le fournisseur.
 - cas de force majeure,
 - fonctionnement incorrect d'équipements auxquels sont connectés les produits livrés,
 - détériorations ou défaut dus à un logiciel, à des interfaces ou à l'utilisation de média ou d'accessoires qui n'ont pas été livrés par le fournisseur.
 - dégradations à la peinture, griffes sur l'appareil ou sur ses composants,
 - tout retour en nos locaux sans autorisation écrite,
 - entretien relatif à la compatibilité entre le matériel livré et tous les équipements périphériques non livrés par nos soins,
 - capacité de l'équipement ou du logiciel à atteindre les résultats escomptés par le client.
- Dans tous ces cas, les pièces de rechanges seront facturées aux tarifs en vigueur à ce moment, et ce, en sus du temps presté et des frais.
- Le client déclare que le fournisseur a entièrement porté à sa connaissance les caractéristiques, l'utilisation, les possibilités et les limitations d'emploi de l'équipement ou du logiciel ainsi que les problèmes qui pourraient se présenter en cas d'adaptation, d'installation, d'intégration et d'extension.
- Une éventuelle revente par le client des marchandises ou du matériel livrés ne pourra en aucun cas entraîner un alourdissement de la responsabilité de BIS SA à son égard. Le client libère BIS SA de toutes conséquences des accords que son propre acheteur pourrait avoir à son égard dans la mesure où le cadre des accords dépasserait celui que le client aurait pu lui-même faire valoir à l'encontre de BIS SA.

7. Annulation de la commande

- En cas d'annulation de la commande par le client, quelle que soit la raison de l'annulation, BIS portera en compte le montant total des coûts déjà engagés dans le cadre de la mission annulée, avec un minimum de 15 % de tous les biens et services faisant partie de la commande annulée.

8. Responsabilité BIS SA

- Si la responsabilité de BIS SA est retenue en raison de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de la présente convention, les parties acceptent explicitement que le total des indemnités ne dépassera pas un montant égal à 3% du prix des logiciels et du matériel qui sont à l'origine du dommage.

9. Droits intellectuels sur les logiciels

- Les logiciels proposés resteront la propriété exclusive du fabricant. Seule une licence d'utilisation est accordée. L'utilisateur ne pourra sous aucune forme la transférer, céder, mettre en gage ou prêter, ni à titre gracieux. L'utilisateur maintiendra en bon état les mentions de propriété de la société indiquées sur les logiciels et le mode d'emploi et veillera à garantir la confidentialité des logiciels.
- Le client s'interdira de modifier, de contrefaire, de permettre la contrefaçon ou de favoriser celle-ci, de quelque façon que ce soit, nos marchandises ou leurs composants.

10. Conditions de paiement

- 30 jours date facture après acceptation par notre organisme de crédit Graydon
- Un paiement préalable est toujours applicable pour des nouveaux clients ou des clients ou l'avis de crédit de Graydon est inférieure à la valeur de la commande.
- Pour installations ou projets > € 7.500,00 :
 - o 40% du montant de la facture à la commande. La facture doit être payée avant le début des livraisons ou des travaux d'installation, payable dans un délai de 15 jours date facture.
 - o 40% de la facture avant début des travaux et livraison du matériel, payable dans un délai de 15 jours date facture.
 - o 20% de la facture payable dans un délai de 30 jours date facture à la fin des travaux.
- Pour paiement sur facture, une acceptation de crédit de Graydon est nécessaire. En cas de refus de notre organisme de crédit, seul le paiement préalable, avant livraison, sur notre compte bancaire de toutes les factures sera accepté. Cette éventualité sera communiquée avant l'acceptation de la commande.
- Tous les frais légaux ou non sont à charge du client par le simple fait du dépassement du délai de paiement.
- Tout paiement sera comptabilisé sur la plus ancienne facture impayée.
- Le défaut de paiement d'une facture à son échéance, le protêt d'un effet (même non accepté), toute demande de concordat amiable ou judiciaire, toute demande de suspension de paiement, même non officielle, ou tout autre fait

pouvant laisser supposer l'insolvabilité du client, entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les factures, même non échues, de plein droit et sans mise en demeure. De plus, BIS SA se réserve le droit de suspendre toutes les livraisons sans mise en demeure.

- Le paiement des factures ne peut en aucun cas être subordonné à l'installation ou à la mise en service des marchandises livrées.
- En cas de résiliation unilatérale du contrat par le client, ce dernier sera redevable de dommages et intérêts équivalents à 30 % au moins du prix de vente total. Une indemnité supérieure pourra être réclamée si le dommage est supérieur à 30%.

11. Attributions exclusives de compétences

- Tout litige relatif au présent contrat relève de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire d'Anvers.
- Tout litige est exclusivement réglé par le droit belge.

12. Validité

- Si l'une de ces conditions de vente devait s'avérer légalement non valable, les autres conditions restent néanmoins d'application.
- L'éventuelle disposition illégale sera remplacée, de commun accord, par la disposition légale en vigueur s'en rapprochant le plus à ce moment.

Note :

- Nederlandstalige Algemene Voorwaarden beschikbaar op aanvraag
- Conditions Générales de vente en Néerlandais disponibles sur demande